

# Directeurs Généraux OPH

## LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°572 en date du 13 Décembre 2021

Pensée du moment : « *Le modèle majoritaire de la maison individuelle a longtemps été associé à une norme stricte, qui semblait en réserver l'usage à la famille nucléaire (couple marié avec enfants). Or si certaines catégories (les jeunes et les étudiants, les couples gays et lesbiens, les personnes âgées, les célibataires) restent toujours plus nombreuses en ville, on observe avec l'étendue du parc de maisons et de quartiers résidentiels, une diversification des manières de l'habiter. ...La France est bien le territoire de l'hybridation des styles et des façons de vivre...* » **LA FRANCE SOUS NOS YEUX** -Jérôme FOURQUET et Jean-Laurent CASSELY.

Crise sanitaire COVID : Nombreux textes par suite de la 5<sup>ème</sup> vague notamment Décret 2021-1585 et **protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises version au 8 Décembre.**

### 1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

Le **COMITE DIRECTEUR** s'est réuni à Paris le 7 Décembre sous la Présidence de Christophe BOUSCAUD avec l'accueil de 2 nouveaux membres Marianne PICARD et Eric LE COZ et les félicitations à Alain LAMPSON qui part en retraite et a œuvré de très nombreuses années dans les instances du dialogue social (notamment Présidence C.P.N.E.F.). L'ordre du jour a porté principalement sur :

- les **retours du Congrès 2021 à DIJON** (satisfecit général tant sur l'organisation avec une forte convivialité que sur les intervenants excellents).
- les premières indications du **Congrès 2022 les 20 et 21 Octobre à NANTES**
- la fixation des conditions du **SEMINAIRE du Comité Directeur les 24 et 25 Mars** à Strasbourg pour préparer le Congrès 2022.
- l'élection du **représentant des retraités** au sein du Comité Directeur
- la **composition du Comité Directeur** avec les élections au CFO et CFA de la FOPH ainsi que la délégation employeurs à la C.P.P.N.I.
- l'avancement du **décret-balai pour le statut des DG** (parution normalement en Janvier 2022).
- la fixation de la **5<sup>ème</sup> journée des DG d'OPH/ESH/EPL le 1<sup>er</sup> Juin 2022** à Paris.
- la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir aux **évolutions dans nos instances.**

**L'Instance Paritaire de Négociation (I.P.N.)** s'est réunie le 10 Décembre en visioconférence pour discuter sur l'Accord National de **mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et**

**d'Interprétation (C.P.P.N.I.)** dans la branche du personnel des Offices Publics de l'Habitat et des sociétés coopératives d'HLM.

Agrément de la **SAC Logis Cévenols (OPH Alès Agglomération 5600 Logements) et 3 F Occitanie** (8000 logements) siège social à Alès – Arrêté du 3.12.2021 et JO du 12.12). **40<sup>ème</sup> SAC avec au moins un OPH.**

### 2 – NOUVEAUX TEXTES

Ordonnance n°2021-1574 du 24 Novembre 2021 portant **partie législative du code général de la fonction publique.**

Codifie le droit de la fonction selon un plan **thématique organisé selon une logique de ressources humaines.**

Loi n°2021-1575 du 6 Décembre 2021 relative aux **restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé.**

Mise en place pour 3 ans d'un Comité d'évaluation des textes **encadrant l'accès au marché du travail des personnes atteintes de maladies chroniques.**

Décret n°2021-1604 du 9 Décembre 2021 relative à la procédure de **validation des services de non-titulaire dans le régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Modification de la procédure et notamment pour **la validation des services de non-titulaire.**

Décret n°2021- 1607 du 8 Décembre 2021 **révisant le barème des saisies et cessions des rémunérations.**

# Directeurs Généraux OPH

## LA FEDERATION NATIONALE

**Revalorisation annuelle au 1.1.2022 des seuils** permettant de calculer la fraction saisissable et cessible des rémunérations.

Décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> Décembre 2021 portant **statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat**.

**Remplacement au 1.1.2022 de l'E.N.A. par l'I.N.S.P. Institut National du service public.**

### 3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

Le **Conseil National de l'Habitat (C.N.H.)** s'est réuni le 7 Décembre à l'effet de donner un avis sur plusieurs textes et notamment :

-projet d'arrêté relatif à la revalorisation des plafonds de ressources et des **montants de réduction de loyer de solidarité**. La cible n'étant pas atteinte revalorisation de 6,35 % au 1.1.2022 et pas de revalorisation pour les plafonds de ressources.

-projet d'arrêté relatif aux **plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les HLM**. Actualisation en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) soit avec le 3<sup>ème</sup> trimestre + **0,872 %**.

-projet d'arrêté relatif au calcul des **aides personnelles au logement pour l'année 2022. Revalorisation de l'abattement forfaitaire (+2,09 %) et du forfait ressources étudiants (+ 0,83 %)**.

L'examen du **projet de loi de FINANCES 2022** a débuté à l'Assemblée Nationale le 10 Décembre en seconde lecture.

Des propositions d'amendements ont été transmis par l'USH aux Députés portant notamment sur

-**L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties** en faveur des constructions de logements locatifs sociaux

-**La prolongation de la mesure d'abattement de 30 % de taxe foncière** dues au titre des logements sociaux situés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

-La sécurisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties **pour les EHPADs et autres logements-foyers**.

-la prolongation jusqu'en 2024 du régime permettant **aux particuliers cédant un bien**

immobilier à un Organisme d'HLM de bénéficier d'avantages fiscaux.

### 4 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Le dispositif sur la **SURCOMPENSATION** initié par l'ANCOLS fait l'objet de nombreux échanges pour mieux appréhender la méthode dite « à l'opérateur ». Des propositions sont faites par l'USH **afin d'avoir la formulation d'une autre approche à l'opérateur**.

Lancement le 6 Décembre par le Ministère du logement et le Centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA) de **l'application web OTELO pour l'aide à l'estimation des besoins territoriaux en logements**. Cet outil permet d'évaluer les besoins tant en stock qu'en flux.

### 5 - LU POUR VOUS

**Le recours au droit au logement opposable (D.A.L.O.) a reculé de 10 % en 2020**, alors que plus d'un million de ménages ont déposé une demande depuis sa création en 2018 (Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées HCLPD -6.12.).

**La génération 50-70 ans et le logement senior** : des attentes fortes mais des choix tardifs et mal éclairés. (Fédération des Promoteurs Immobiliers 30.11.).

### 6- BREVES

**La valeur du point d'indice dans la fonction publique demeure inchangée jusqu'à la fin de l'actuel quinquennat (Mai 2022)**. En dehors du relèvement lié à l'évolution du SMIC au 1.12.2021 de 0,6 % ?).

**Les Maîtres d'ouvrage sont regardés comme des producteurs de déchets** et à ce titre ils devront à partir du 1.1.2022 déposer les bordereaux de suivi des déchets (BSD) via l'application Track déchets voir <https://sandbox.trackdechets.beta.gouv.fr/login>